

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

**ARRETE MUNICIPAL N°2025-023**  
**PORTANT PERMISSION DE VOIRIE**

Le Maire de Saint-Bonnet-le-Froid,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 3221-3, L 3221-4 ;

**VU** le code de la route, notamment les articles R 411-5 et 411-21-1 ;

**VU** la demande de la Société **FRAISSE ET FILS**, demeurant au 215 impasse des Mélèzes 43200 YSSINGEAUX, en date du 23 juin 2025 ;

Mandatée par la société ENEDIS MOAR 40 rue Chanteranne 63100 CLERMONT-FERRAND,

Pour des travaux de « modification ou construction d'un branchement électrique sur domaine public »

**VU** que pour la bonne exécution des travaux, il sera nécessaire d'empiéter sur la chaussée ;

**ARRETE**

**Article 1** : A partir du 30 juin 2025 et jusqu'au 4 juillet inclus la chaussée sera réduite au niveau du 1 chemin du Doux côté rue du vivarais pour des travaux de construction ou modification d'un branchement électricité sur domaine public.

**Article 2** : La signalisation des prescriptions correspondante sera fournie, mise en place et maintenue par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiche en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

**Article 3** : Les travaux devront être exécutés dans les règles de l'art par un main d'œuvre spécialisée.

**Article 4** : Toute modification éventuelle de réseaux, poteaux électriques, bouches d'égout etc... sont à la charge du permissionnaire.

Fait à Saint-Bonnet-le-Froid, le 23 juin 2025

Monsieur le Maire  
Jean-François SANTY

